



Direction Générale des Services

TAD Boucle de Seine

TAD Boucle de Seine

Affaire suivie par : Pascale DELANOE
Poste: 0139078901

2018-CP-6562

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

TAD BOUCLE DE SEINE APPEL A PROJETS 2019

**DOTATION SOCIALE GLOBALE 2019
APPEL A PROJETS « INNOVER POUR LES SOLIDARITÉS »
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERMAIN- BOUCLE DE SEINE**

Le Conseil Départemental des Yvelines mène une politique volontariste en matière de solidarité incluant l'action sociale, l'insertion professionnelle et la prévention en matière de santé et de parentalité afin de répondre aux besoins des Yvelinois. Afin de renforcer la proximité et la réactivité de ses services, le Conseil Départemental a déconcentré son action au plus proche des besoins des populations avec la création au 1^{er} janvier 2016 des Territoires d'Action Départementale (TAD).

Dans le prolongement de cette réorganisation, le Conseil Départemental a transféré en 2017 à ces nouvelles entités territoriales une partie du budget des aides en matière de politique de solidarité en instituant la Dotation Sociale Globale (DSG).

Le présent rapport soumet à votre validation le lancement d'un appel à projets visant à soutenir, pour l'année 2019, l'émergence de projets locaux dynamiques et innovants en matière de développement social local reposant sur des besoins prégnants ou nouveaux dans la population.

Après une année 2017 transitoire de mise en œuvre de la DSG, le Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine a, en 2018, lancé un appel à projets pour détecter, stimuler et accompagner les initiatives émanant du territoire en matière de solidarité. Fort de cette expérience et de résultats satisfaisants tant en volume qu'en termes de qualité des projets reçus et subventionnés, il vous est proposé de reconduire cette démarche d'appel à projet en 2019, en mettant l'accent davantage encore sur la recherche de projets innovants, à la fois dans les thématiques et les modalités d'intervention auprès des populations.

Le cahier des charges de cet appel à projet vous est présenté en annexe de la délibération.

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- Stimuler des innovations dans l'approche des politiques de solidarité notamment en encourageant des actions et initiatives impliquant davantage les habitants et les solidarités de proximité ;

- Renforcer une offre cohérente et optimisée des actions soutenues sur l'ensemble du Territoire de Saint-Germain-Boucle de Seine, notamment en stimulant des actions plus intégrées en termes d'approches ou mutualisées entre plusieurs acteurs ou territoires;
- de développer les partenariats entre et avec les acteurs locaux à la fois pour une meilleure adéquation de l'offre aux besoins et pour optimiser l'affectation de nos moyens.

En cohérence avec les orientations définies ci-dessus (innovation, intégration des approches, partenariats), l'appel à projet s'articule autour de thématiques très transversales qui peuvent être nourries ou saisies par l'ensemble de nos grandes politiques départementales de solidarité (social, enfance, insertion, autonomie, santé) :

- Parentalité : Actions d'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et de prévention des risques chez les enfants et les jeunes
- Vieillesse : Actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées

- Logement : Actions d'accès au logement et d'accompagnement des parcours résidentiels
- Numérique : Usages adaptés et mésusages des outils numériques

- Culture : Actions s'appuyant sur la culture comme outil d'ouverture à soi et aux autres
- Citoyenneté et participation : Actions d'éducation à la citoyenneté et de participation à la vie de la cité

Pourront être soutenus des projets portés par des acteurs publics (communes ou EPCI) ou associatifs œuvrant dans tout ou partie des 19 communes du territoire de Saint-Germain-Boucle de Seine.

Dans la limite de 80 % d'aides publiques, je vous propose de plafonner la subvention départementale à 80 000 € maximum par projet et de limiter le nombre de candidature à 5 projets par porteur.

Le versement s'effectuera en une seule fois (dès la délibération) pour les subventions inférieures à 23 000 €, et en deux fois (80 % à l'acompte et 20 % au solde) si elle est égale ou supérieure à ce montant.

L'attribution des subventions afférentes dans le cadre de l'appel à projets sera proposée dans la limite des crédits disponibles. Le Département se laisse le droit de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe allouée au regard de l'information transmise sur le projet et son exécution.

L'ouverture de ce dispositif est proposée entre le 15 octobre 2018 et le 15 janvier 2019 sur le portail dédié.

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.